BritishRedCross

Pratique 5

Favoriser les conventions locales de gestion des ressources naturelles



©DookhPress/Hanad M Salah/IFRC

Réunion de la Croix Rouge Somalienne avec les communautés de Baqbaq village, Nugal, Puntland, Somalie

Basé sur la sérié des articles de L'institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), sur les Conventions Locales au Sahel

Résumé de l'activité

Les **Conventions Locales sont des accords collaboratifs** mis en place au niveau local entre différents acteurs, tels que les communautés, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et parfois des acteurs privés.

L'objectif principal des Conventions Locales est de parvenir à un consensus sur les modalités d'utilisation et de protection des ressources naturelles, en tenant compte des besoins économiques, sociaux, et environnementaux des communautés concernées. Elles peuvent couvrir divers aspects, tels que la gestion de l'eau, la foresterie, l'élevage, la pêche, l'agriculture, et la conservation de la biodiversité.

Elles visent à gérer de manière durable et équitable les ressources naturelles, résoudre les conflits d'usage entre les parties prenantes et renforcent la cohésion sociale. Ces conventions sont souvent **élaborées dans un esprit de participation communautaire, où les savoirs traditionnels et les pratiques locales qui ont prouvé leur efficacité au fil du temps sont valorisés et intégrés.** Dès lors, elles permettent une gestion participative et décentralisée des ressources qui favorise ainsi l'autonomie des communautés locales dans la prise de décision.

Dans un contexte de variabilité climatique croissante, les Conventions Locales **intègrent des mesures d'adaptation pour anticiper ou atténuer les impacts du changement climatique.** Cela peut inclure, par exemple, des stratégies pour protéger les ressources en eau pendant les périodes de sécheresse ou des pratiques agricoles résilientes.

En intégrant ces pratiques dans des cadres formalisés, les conventions assurent un équilibre entre tradition et innovation pour une gestion durable des ressources naturelles.



©Ismaila Fall (isomael)

1 . Considérations vertes et climato-intelligentes

Les Conventions Locales permettent de trouver **un bon équilibre entre l'utilisation et la protection des ressources naturelles**, ce qui améliore leur qualité et leur disponibilité.

Elles apportent des solutions efficaces pour gérer les ressources, surtout dans les zones où l'État intervient peu et où les règles traditionnelles de gestion deviennent moins efficaces. En privilégiant une approche de gestion locale et décentralisée, **ces conventions responsabilisent les communautés** dans la gestion durable de leurs ressources naturelles. Elles répondent aux besoins des populations tout en préservant les valeurs écologiques, culturelles et productives pour les générations actuelles et futures.

Les Conventions Locales répondent aux considérations vertes et climato-intelligentes et contribuent à assurer la durabilité et la résilience des écosystèmes locaux face aux défis climatiques et environnementaux. Voici quelques aspects clés de ces pratiques :

Préservation de la biodiversité et des écosystèmes : les Conventions Locales encouragent la préservation des écosystèmes par des mesures comme la création de zones de conservation, la régénération des espèces locales et la limitation de la déforestation. En maintenant des habitats propices à la faune, ces actions renforcent la résilience écologique face aux perturbations climatiques et favorisent la diversité biologique.

Gestion durable des ressources en eau et des sols : dans un contexte de raréfaction de l'eau et de dégradation des sols, les Conventions Locales promeuvent des systèmes de gestion communautaire des points d'eau et des pratiques de conservation des sols, comme l'agroforesterie, le paillage, les haies-brise-vent et la création de bassins. Ces méthodes permettent d'optimiser l'usage de l'eau, de réduire l'érosion, et de maintenir la fertilité des sols, garantissant un accès à l'eau et une productivité agricole même en période de sécheresse.

Utilisation d'espèces résilientes et pratiques de stockage de carbone : les Conventions Locales promeuvent des variétés végétales adaptées aux conditions locales, résistantes aux sécheresses, aux inondations et aux sols pauvres, réduisant ainsi les risques de pertes pour les communautés et soutiennent la sécurité alimentaire locale. De plus, la plantation d'arbres fixateurs d'azote (ex. Kadd) enrichit les sols et contribue au stockage de carbone, ce qui participe ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

Promotion des énergies renouvelables et adaptation aux risques climatiques : certaines conventions encouragent l'utilisation d'énergies renouvelables (comme le solaire pour l'irrigation), réduisant ainsi la dépendance au bois et la pression sur les forêts. Les Conventions Locales incluent aussi des mesures d'adaptation, comme les réserves alimentaires pour pallier aux mauvaises récoltes, les infrastructures renforcées contre les inondations, et les systèmes de surveillance et d'alertes précoces.



Éducation et sensibilisation environnementale : en sensibilisant les communautés aux conséquences environnementales de certaines pratiques, comme la surexploitation des ressources naturelles ou la déforestation, les Conventions Locales encouragent des comportements plus responsables et respectueux de l'environnement.

Quelques exemples des Conventions Locales réussies :

Protection des Kadd à Touba Toul (Région de Thiès, Sénégal)

En 1987, la communauté rurale de Touba Toul a initié une Convention Locale pour protéger les parcs à Kadd (Faidherbia Albida) contre les coupes anarchiques, en établissant des règles et un comité de gestion des ressources naturelles.

Une équipe d'auxiliaires a été formée pour surveiller ces arbres, les marquer et signaler toute infraction au service des eaux et forêts. Leur reconnaissance par les chefs de village leur a conféré une légitimité auprès de la population. Ces efforts ont mené à la création du **Groupement d'intérêt économique 'Les amis de la nature' en 1991.**



Vue satellite aerienne de la commune rurale de Touba Toul au Senegal ©Googlemap


Palmier et Faidherbia poussant en agroforesterie dans un champ de maïs. ©Marco Schmidt-wikipedia

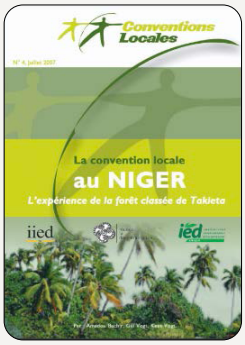
Les premiers effets visibles incluent la régénération de la couverture végétale et le retour de certaines espèces, accompagnés de la restauration des sols autrefois dégradés par l'érosion du vent. La protection des arbres kadd, fixateurs d'azote, a enrichi la fertilité des sols, bénéficiant ainsi à la faune locale, en particulier à certains petits rongeurs qui profitent également de ces actions de conservation.

Le projet de régénération et de gestion de la forêt classée de Takiéta (Région de Zinder, Niger)

Le Projet Agro-forestier Ouest-Zinder, lancé en 1995 à la demande du gouvernement du Niger, visait à promouvoir la régénération et la gestion durable de la forêt classée de Takiéta.

Ce projet impliquait une collaboration entre les utilisateurs locaux, regroupés en association, et les autorités administratives et coutumières pour élaborer une convention locale de gestion.





La forêt de Takiéta, essentielle pour les communautés locales en raison de ses multiples usages tels que la cueillette, le bois de chauffe, la pharmacopée traditionnelle, le pâturage et la chasse, a vu sa gestion confiée exclusivement à cette association par un Arrêté Préfectoral, à la suite de l'adoption d'un plan de gestion par tous les acteurs concernés.
L'expérience de Takiéta a non seulement renforcé le capital social local mais a également servi de modèle pour d'autres communautés désireuses d'adopter des approches similaires de gestion des espaces naturels. De plus, elle a influencé le cadre législatif national en contribuant à l'élaboration du nouveau code forestier au Niger, grâce à son rôle de cas d'étude clé dans ce processus **(www.iedafrique.org)**.

2 . Populations et environnements cibles :

Populations cibles : résidentes et itinérantes

La gestion du terroir nécessite une approche globale qui tient compte du contexte socio-économique étendu, incluant **toutes les populations résidentes ou de passage, ainsi que tous les utilisateurs.**

Il est crucial de comprendre le rôle varié joué par les différents groupes dans les systèmes de production locaux. Les populations locales, inclusivement, sont les acteurs clés depuis l'évaluation initiale de l'environnement jusqu'à l'adoption de méthodes participatives de suivi et d'évaluation.
Les collectivités décentralisées, les services techniques, ainsi que les projets et ONGs opérant dans la région, jouent également un rôle important à divers niveaux.

Environnements, contextes cibles : tous

Les conventions locales, adaptées à la diversité des terroirs, couvrent une large gamme d'environnements et de préoccupations. Quelques exemples sont cités ci-dessous :

Dans les zones forestières
Les conventions locales portent sur la gestion des forêts, l'exploitation du bois, la régulation de la cueillette, la prévention des feux de brousse, et l'intégration des arbres dans les cultures.

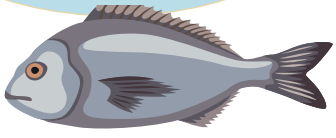


Pour les milieux pastoraux
Les conventions concernent les parcours du bétail, l'accès aux puits et aux points d'eau, la gestion de la divagation des animaux, et la santé animale.



Conventions locales par environnement

Dans les zones lacustres ou riveraines
Les conventions visent à établir les périodes de pêche, délimiter les zones de pêche, fixer les normes des méthodes de pêche, instaurer des périodes de repos biologique, et combattre les plantes invasives.



En milieu agricole
Les convenions locales mettent l'accent sur la rotation et le repos des cultures, la fertilisation des sols, l'utilisation coordonnée d'intrants, les défrichements, et la régénération naturelle assistée.



©Ismaila Fall (isomael)

3 . Conditions prealables

La **mise en place de politiques de décentralisation au Sahel offre un contexte favorable** pour que les communautés locales prennent en main leurs propres affaires. Par ailleurs un environnement légal qui reconnaît et soutient les conventions locales est indispensable pour leur légitimité et leur durabilité.

La c**ollaboration avec les chefs traditionnels et les autorités administratives locales** renforce la légitimité des conventions et facilite leur mise en œuvre. Leur soutien est souvent déterminant pour le respect des règles établies.

L'utilisation d'approches participatives qui inclut toutes les parties prenantes, y compris les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et d'autres usagers des ressources **garantit que les intérêts de chacun sont pris en compte et réduit les risques de conflits**. L'utilisation de ces approches est cruciale car elle encourage les communautés à s'impliquer davantage.

L'information des communautés locales sur les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles, l'évaluation de leurs environnements locaux aident les populations à mieux comprendre et à prendre conscience de leur situation afin qu'elles puissent participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des conventions.

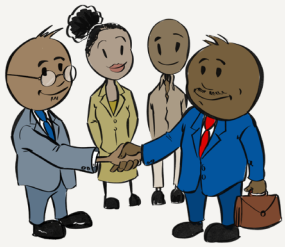


Les membres du groupe de surveillance de la sécurité alimentaire du village d'Elveiya en compagnie de volontaires et d'employés du Croissant-Rouge mauritanien. ©Croix Rouge Britannique

Les principes et les valeurs derrière les Convention Locales

Les conventions locales visent à établir les règles qui doivent garantir un mécanisme suffisamment juste pour les différents acteurs utilisant les ressources, et elles ne doivent pas devenir un mécanisme favorisant des groupes au détriment d'autres.

Par conséquent, l'élaboration des conventions locales repose sur les principes suivants :



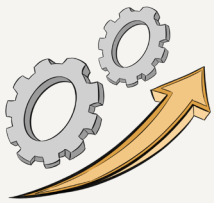
1. Les acteurs

- **Participation centrale des populations locales :** tous les habitants dépendant des ressources naturelles locales doivent être placés au cœur du processus de gestion, en discutant, négociant et prenant les décisions pour assurer une gestion durable.
- **Droit à la gestion des ressources :** les personnes qui dépendent directement d'une ressource sont les mieux placées pour la gérer et ont le droit d'y participer activement. Un dialogue transparent et continu entre tous les acteurs est indispensable pour renforcer la collaboration.
- **Contexte socio-économique élargi :** la gestion des ressources naturelles doit prendre en compte le rôle de celles-ci dans les systèmes de production locaux.
- **Représentation équitable :** tous les acteurs doivent être représentés équitablement dans les processus de décision, pour assurer que la diversité des intérêts et des dynamiques de pouvoir est respectée et intégrée par tous.



2. L'espace

- **Perceptions multi-usages :** les espaces doivent être considérés comme des lieux à usages multiples, et leur gestion doit répondre aux besoins et aux préoccupations de tous les utilisateurs.
- **Flexibilité dans la gestion :** dans un environnement sahélien aux conditions climatiques imprévisibles, il est crucial que les systèmes de gestion soient souples et adaptables.
- **Valorisation des pratiques existantes :** le processus de gestion doit s'appuyer sur les pratiques et expériences locales éprouvées. Durabilité du processus : le projet doit jouer un rôle de facilitateur, accompagnant un processus autonome et durable, avec un apprentissage par l'action intégré dans la démarche.



3. Le projet et le processus

- **Libre engagement des acteurs :** les participants sont libres de s'engager dans le processus selon leur motivation et intérêt.
- **Accès à l'information :** le projet doit fournir toutes les informations utiles aux acteurs impliqués.
- **Renforcement des capacités :** du temps et des ressources doivent être dédiés au renforcement des compétences de certains acteurs pour assurer une participation efficace.

Différence entre les conventions locales, les réglementations locales, et les décisions administratives :

Les conventions locales se caractérisent par **un accord négocié** auquel les parties concernées adhèrent de **manière volontaire**. Ces conventions créent un cadre d'entente qui peut être adapté et modifié en fonction de l'évolution des relations ou des ressources, et elles sont souvent vues comme un moyen d'instaurer une gouvernance locale participative.

Les réglementations locales sont des **directives imposées**, conçues et mises en œuvre par des autorités compétentes. Elles ont pour but d'assurer l'ordre, la sécurité et le respect de certaines normes de gestion territoriale. Les réglementations locales s'imposent à toute la communauté qu'elles soient d'accord ou non, et le non-respect peut entraîner des sanctions ou des amendes.

Les Décisions Administratives sont des **actions spécifiques prises par une autorité compétente** pour répondre à une situation particulière. Contrairement aux réglementations qui ont une portée générale et durable, une décision administrative est souvent ponctuelle et vise à régler un cas précis. Par exemple, une autorité locale peut prendre une décision administrative pour interdire temporairement l'accès à une forêt en cas de risque d'incendie.

Idéalement, une convention locale peut servir de fondement ou de base consultative à l'élaboration d'une réglementation locale ou d'une décision administrative, mais elles ne possèdent pas la même force légale.

4.Travail avec les communautés

L'élaboration et la mise en œuvre des conventions locales reposent essentiellement sur un travail approfondi avec les communautés. Contrairement aux autres pratiques abordées dans ce guide, le processus de **«Travail communautaire étape par étape » est détaillé dans le chapitre 5 ci-dessous.**



Troupeau de chèvres en Mauritanie, région de l'Assaba : le projet d'alerte précoce du Croissant-Rouge mauritanien (CRM), en partenariat avec la Croix Rouge Britannique et People's Postcode Lottery place les communautés au cœur de la surveillance pour signaler leurs propres problèmes de sécurité alimentaire. ©Croix Rouge Britanniqu

5. Description du processus de mise en œuvre

Phase préparatoire

Les éléments contextuels sont à la base d'une gestion consensuelle des ressources naturelles. Pour bien démarrer le processus, une bonne compréhension de la problématique locale, des ressources communes et de leur gestion, contribuent fortement à la réussite de l'intervention.

Une bonne compréhension au départ inclus :



Information et formation de l'équipe de facilitateurs du projet qui vont partir à la quête des informations nécessaires.



Information et sensibilisation des autorités provinciales/départementales, régionales et communales sur le processus d'élaboration des Conventions Locales.



Information et formation des communautés locales sur les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles, afin qu'elles puissent participer efficacement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des conventions.



Revue documentaire des lois et des textes en matière de gouvernance des ressources naturelles.



Revue documentaire des lois et des textes en matière de décentralisation.



Zonage de terroir selon les critères agroécologiques.



Cartographie des ressources naturelles dans la zone cible.



Les aspects socio-organisationnels et socio-économiques dans la zone cible doivent être connues, analysées et prises en compte, ainsi que la dynamique des rapports de force en jeu.



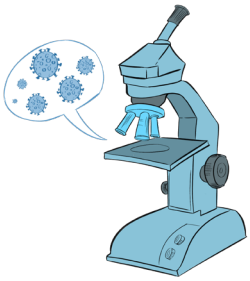
S'il existe, se procurer le Plan Communal d'Occupation et d'Affectation des Sols (PCOAS), c'est un outil d'aide à la décision concernant l'utilisation de l'espace. Il permet aussi d'établir l'état des lieux des ressources naturelles cartographiées (potentialités, contraintes, solutions techniques et règlementaires possibles) et les affectations possibles des ressources naturelles suivant les meilleures vocations.



S'il existe, se procurer le document concernant les Règles Communales de Gestion des Ressources Naturelles (RCGRN) qui définissent les comportements vis-à-vis des ressources naturelles, déterminent les modes d'accès, d'utilisation et d'aménagement de ces ressources ainsi que les sanctions/amendes en cas d'infraction aux règles de gestion.



©Ismaila Fall (Isomael)



Phase d'élaboration du diagnostic des ressources naturelles

Le travail avec les communautés démarre avec le Diagnostic Participatif, une méthode parfois appelée la **Méthode Active de Recherche et de Planification Participatives ou MARP**. Cette méthode comprend un ensemble d'outils, bien connus et utilisés régulièrement lors des évaluations participatives des besoins (voir encadré de la page suivante).

Ces outils permettent aux populations rurales de présenter leur connaissance sur leur territoire et leurs activités.

Elle permet également à l'équipe de mieux comprendre la réalité locale et les problèmes rencontrés.



Analyse économique des ménages, région de Dosso, Niger
©Croix Rouge Nigérienne

L'objectif de cette phase est d'avoir :



- Une mise à jour de la cartographie des ressources naturelles,
- Une mise à jour des usagers et des acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles
- Une analyse des potentialités et contraintes liées aux ressources naturelles (sols, eaux, végétation, pâturages…),
- Une analyse socioéconomique qui inclut dans le diagnostic les projections démographiques, les besoins des populations.
- Une identification et analyse des conflits liées à l'utilisation des ressources naturelles.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge utilise une méthodologie éprouvée **d'évaluation communautaire des vulnérabilités et des capacités (EVC).** **Le guide EVC** propose une série d'outils et d'arbres décisionnels conçus pour aider à identifier les risques auxquels les communautés sont exposées, ainsi que les moyens appropriés de gestion des ressources naturelles pouvant contribuer à y faire face et à

Le diagnostic Participatif

Cette méthode comprend un ensemble d'outils, bien connus et utilisés régulièrement lors des évaluations participatives des besoins. Ces outils permettent aux populations rurales de présenter leur connaissance sur leur territoire et leurs activités et de mieux comprendre la réalité locale et les problèmes rencontrés.

Voici quelques exemples d'outils participatifs :

Profil historique : l'outil retrace l'histoire du village, permettant de comprendre la répartition des terres, les défis auxquels les populations font face et aide à mettre en évidence des mésententes entre les villageois.

Marche et exploration transversale du terroir : une marche transect ou transversale est une marche d'observation systématique le long d'un ou plusieurs chemins définis à travers la zone du projet avec la population locale. Le but de cet exercice est d'explorer les ressources communautaires et leur utilisation, les différences entre les ménages et leurs biens, la production agricole et les contraintes, la gestion du bétail, les habitudes dans l'utilisation des terres et les variations saisonnières, les stratégies des moyens d'existence et es cultures et autres productions alimentaires. Pendant la promenade, l'équipe observe, engage les discussions avec les personnes rencontrées et pose des questions simples et informelles.

Entretiens avec des informateurs clés : il s'agit de rencontrer les chefs de la communauté afin d'obtenir des informations générales et d'identifier les groupes de richesse/moyens d'existence avant d'organiser des groupes de discussion.

Focus group : le Focus Group est une méthode orale qui réunit un échantillon représentatif de toutes les couches et structures sociales de la communauté. Il s'agit de 6 à 12 personnes, porteurs d'information ayant des positions sociales et des intérêts différents. L'exercice s'apparente aux palabres africaines à la différence près qu'il ne recherche pas le consensus mais plutôt l'émergence de toutes les opinions.

Cartographie participative : la cartographie participative est un exercice qui utilise une analyse spatiale pour recueillir les informations sur un éventail de sujets et de problèmes. Il s'agit d'une méthode visuelle effectuée avec l'aide d'un échantillon de 6 à 12 personnes, représentatif de toutes les couches et structures sociales de la communauté. Les questions posées sont ouvertes, et les participants collent et dessinent les éléments sur le papier kraft situé au centre, et les informations supplémentaires sont notés et incluses dans les analyses. Les cartes permettent d'analyser une situation d'un point de vue géographique.

Partenariats et Diagramme de Venn : l'objectif est la mise en relief des institutions clés et des individus principaux de la communauté et de leurs relations ainsi que de leur importance dans la prise de décisions. Le diagramme de Venn témoigne des relations et des réseaux et rend compte des systèmes de solidarité établis, des espaces et des facteurs de conflits, et reflète la manière de faire et de vivre ensemble.

Arbre à problèmes : construire un arbre à problèmes ou classifier les problèmes par ordre de priorité permet à l'équipe de déterminer rapidement les principaux problèmes des populations, pris individuellement. Il permet de comparer avec facilité les priorités des individus, et de déterminer les liens entre les problèmes et la chaine de causalité.

Interview semi structurée (questions ouvertes) : il s'agit d'un entretien au cours duquel seules quelques questions sont prédéterminées. Les nouvelles questions apparaissent à la suite des réponses des personnes interrogées. Le but de l'entretien est d'en apprendre plus concernant les questions restées insuffisamment claires.



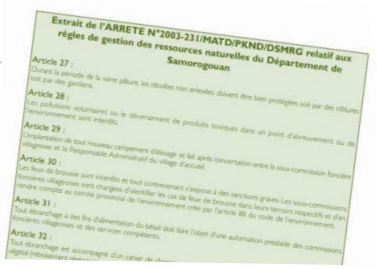
Phase d'élaboration des Règles de gestion des ressources naturelles

La formulation des règles de gestion des ressources naturelles passe par une concertation entre les populations qui peut prendre plusieurs réunions. Cette formulation tient compte des coutumes et de la législation nationale.

Par la suite, les populations peuvent convoquer une assemblée générale afin d'harmoniser l'information et de jeter les bases d'une gestion concertée des ressources naturelles.

Le Plan Communal d'Occupation et d'Affectation des Sols sert de support pour la formulation de ces règles de gestion qui s'appliquent aux zones à vocation ou aux ressources.

Extrait de la Convention Locale-Département de Samorogouan au Burkina Faso, Les Comites Villageois de Gestion des Terroirs ont formulé les règles de gestion du département validées en arrêté préfectoral le 9 juillet 2003


Extrait de l'ARRETE N°2003-231/MATD/PKND/DSMRG relatif aux règles de gestion des ressources naturelles du Département de Samorogouan

Article 27 :

Article 28 :

Article 29 :

Article 30 :

Article 31 :

Article 32 :

La Convention Locale inclut les paragraphes suivantes :

- **Une liste non exhaustive d'acteurs utilisateurs des ressources.**
- **La définition des conditions d'utilisation des ressources de la convention locale.**
- **La définition des autorités et leurs responsabilités à des niveaux différentes (chef de village ou de la tribu la plus proche, les autorités compétentes administratives, coutumières ou judiciaires).**
- **La définition des sanctions préconisées en cas de manquement aux règles adoptées.**
- **Afin de garantir la pérennité des actions, un pourcentage des recettes issues de la vente des produits issues des ressources en question peuvent servir de fonds d'aménagement.**
- **Les conditions d'exécution des travaux d'aménagement.**



Phase d'approbation de la Convention Locale de gestion des ressources naturelles

L'approbation de la Convention Locale se fait à plusieurs niveaux selon les modèles d'organisation communautaire et communale.

1. **Assemblée Générale Villageoise :** Les villageois sont informés, concertés et sélectionnent des délégués pour représenter les villages/tribus au sein des comités de mise en œuvre.
2. **Un Comité de gestion de la Convention Locale :** composé des délégués et chargé de la mise en œuvre des décisions sur les questions relatives à la mise en œuvre du plan d'action.
3. **Assemblée Générale du Comite de gestion :** approuve les plans d'action et les documents de gestion, l'acceptation de la démission ou le renvoi d'un membre, l'acceptation des nouveaux adhérents.
4. **Conseil municipal :** validation de la Convention Locale par délibération en session ordinaire ou extraordinaire.
5. **Reconnaissance officielle :** Signatures des représentants communautaires, autorités techniques, président de commune/maire, et un responsable de projet.

Phase de mise en œuvre de la Convention Locale de Gestion des Ressources Naturelles

- Elaboration d'un **plan d'action de mise en œuvre** de la Convention Locale;
- Mise en place d'une cellule ou **Comité chargée de la gestion et du suivi évaluation** de la mise en œuvre de la Convention Locale.
- **Diffusion** du document de la Convention Locale.
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre pour **ajustement/amendement** selon le besoin.



©Croix Rouge Britannique/ Croissant Rouge Mauritanien

6. Ressources nécessaires

Coûts approximatifs

Selon les expériences au Burkina et au Niger, les coûts pour établir **UNE** convention dans **UNE** communauté étaient les suivants :

Etapes	Coûts par convention par communauté
Tâches effectuées au niveau communautaire et communal (évaluations, concertations, consultations, etc..)	10'000'000 et 20'000'000 FCFA soit 15'000€ à 30'000€ ou £13'000£ à £26'000
Implication des agents de projet (mission, atelier etc.),	1'000'000 et 2'000'000FCFA soit 1'500 à 3'000€ ou £1'300 à £2'600£
Suivi-évaluation de la Convention Locale et du processus d'actualisation tous les cinq ans	5'000'000FCFA soit 7'600€ ou £6'500£

Les projets incluant le développement des Conventions Locales **demandent un temps assez long pour réfléchir sur la problématique d'ensemble, et sont par conséquent assez coûteux.**

Personnel technique, formation

Il est conseillé d'assurer une expertise spécifique, par le biais d'un consultant ou un staff technique expert, ayant **une expérience de mise en place des Conventions Locales** dans la région.

L'expérience de cet expert sera bénéfique :

- pour former les volontaires et le personnel de société nationale,
- pour adapter un manuel d'élaboration des Convention Locales
- et pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation périodique.

Il peut être également intéressant d'obtenir les conseils **des experts de gestion de ressources naturelles spécifiques** (forestiers, halieutiques etc.) selon les situations et besoins rencontrées sur le terrain.



©Ismaila Fall (isomael)

Les volontaires de la Croix Rouge et du Croissant Rouge n'ont pas besoin de connaissances techniques spécialisées, mais ils doivent être capables de solliciter activement les conseils et avis des différents acteurs. Ils doivent également posséder des compétences en animation pour diriger efficacement les réunions avec les participants.

En tant que mobilisateurs et relais essentiels des communautés, les volontaires jouent un rôle central dans l'engagement communautaire et la facilitation des échanges.

Rôle et positionnement de la Société Nationale Croix-Rouge ou Croissant-Rouge

Dans ces processus, **une organisation extérieure comme la Croix Rouge ou le Croissant Rouge** peut adopter l'une des trois positions suivantes pour exercer efficacement son rôle et contribuer de manière significative au processus de gestion des ressources naturelles :

Facilitateur : dans ce rôle, la Société Nationale agit comme un pont entre différentes parties prenantes, aidant à faciliter le dialogue, la compréhension mutuelle, et la collaboration. Elle fournit des ressources, des connaissances (renforcement des capacités) et un soutien pour encourager l'élaboration de solutions consensuelles et la mise en œuvre efficace des projets.

Médiateur : en tant que médiateur, la Société Nationale intervient dans les situations de conflit ou de désaccord pour aider à trouver un terrain d'entente. Elle propose des mécanismes de résolution de conflits, travaille à réduire les tensions et à construire la confiance entre les parties. Ce rôle est crucial pour prévenir l'escalade des conflits et pour assurer que toutes les voix soient entendues et prises en compte dans la prise de décision.

Catalyseur : ici, la Société Nationale agit comme un catalyseur pour le changement et l'innovation. Elle introduit de nouvelles idées, approches, ou technologies pour améliorer la gestion des ressources naturelles. Elle stimule le dialogue, partage les meilleures pratiques et encourage l'expérimentation pour accélérer le progrès vers des solutions durables.

Ce qu'il faut contrôler et suivre

Participation et appropriation

Sur le plan de la conception, il faut notamment faire attention à l'**identification** de tous les groupes sociaux (y inclus les usagers extérieurs) et franges de population et **leur participation** dans l'élaboration des plans de gestion et dans la gestion même des ressources naturelles. La marginalisation ou l'exclusion de certains acteurs mènent à un manque d'appropriation par les communautés des processus d'élaboration des conventions.

Les enquêtes de terrain et les interviews permettent de se rendre compte du manque d'appropriation par les communautés des processus d'élaboration des conventions, et de revoir la stratégie de la mise en œuvre.

Les enjeux locaux

Les conventions locales sont généralement dépendantes du contexte local et des dynamiques en cours, et elles expriment le rapport de force entre les acteurs locaux (y compris l'administration et les services techniques), les enjeux politiques et sociaux, apparents et cachés. Ce processus donc remet en cause les rapports de force existants entre les groupes, ce qui n'est pas évident pour ceux qui détiennent le pouvoir. Souvent, ceci conduit à un diagnostic des ressources et des enjeux locaux mal posé, ce qui conduit à l'élaboration de propositions théoriques et/ou peu opérationnelles aux yeux des usagers.

La complexité de la gestion conjointe des ressources naturelles communes suppose un partage équitable de pouvoir entre tous les acteurs, y compris les différents groupes de population, les institutions de Gestion de Ressources Naturelles, les collectivités ou même des organisations de développement.

Les intérêts individuels ou collectifs

Dans les projets mis en œuvre précédemment, il a été observé que les jeux d'intérêts individuels ou collectifs s'imposent comme des facteurs bloquant importants.

Lorsque les populations s'engagent dans un processus de convention, c'est souvent pour protéger leurs ressources' des exploitants extérieurs. Mais, dès lors qu'elles comprennent que les règles établies leur sont également applicables, ces populations ne sont pas toujours prêtes à jouer le jeu.

Certaines conventions, notamment, celles portant sur les ressources ligneuses estropient les sources de revenus de certaines couches des populations. Dès lors que la mise en œuvre de la convention n'est pas accompagnée d'un projet permettant de combler ce déficit, ces couches peuvent en violer les dispositions.



Irrigation d'un jardin, région d'Assaba, Mauritanie @Croix Rouge Britannique / Croissant Rouge Mauritanien

7. Les avantages attendus

01

Éveil et résurgence écologique

Les Conventions Locales reposent sur des fondements écologiques solides, ayant un impact direct sur les ressources naturelles. Elles permettent de concilier exploitation et préservation des ressources, favorisant la création de micro-zones écologiquement importantes qui soutiennent la biodiversité et les écosystèmes locaux.

02

Résultats économiques positifs

Les Conventions Locales contribuent à la lutte contre la pauvreté en permettant aux communautés de bénéficier directement des avantages financiers de la gestion durable des ressources.
Exemples d'impacts :

- *sécurité alimentaire:* en s'appropriant ces pratiques, les populations locales améliorent l'alimentation du bétail et des foyers grâce à une gestion efficace des ressources,
- *développement de nouveaux secteurs économiques :* l'adoption de pratiques durables encourage l'artisanat, l'écotourisme et le commerce local, générant de nouvelles opportunités économiques,
- *valorisation des produits de cueillette :* ces produits génèrent des revenus tout en contribuant à la conservation de la biodiversité et à la transmission des savoirs traditionnels en pharmacopée.

03

Renforcement de la Cohésion Sociale

Les Conventions Locales mobilisent le capital social et renforcent la cohésion au sein des communautés car :

- des entités locales et des entités intra-villageoises se concertent pour élaborer des solutions consensuelles,
- en intégrant les règles traditionnelles et coutumières, les conventions renforcent les liens sociaux et revalorisent les connaissances locales,
- les populations sont responsabilisées dans la gestion des ressources

04

Régulation des Conflits

Les Conventions Locales mettent en place des instruments pour prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles, tels que l'utilisation de points d'eau, l'utilisation des corridors de transhumance, la prévention des dommages due à la divagation des animaux, la régulation des abattages des arbres, ainsi que des mécanismes de résolution à l'amiable. Ceci a été bien documenté pendant les expériences a Burkina Faso et Niger.

05

Émergence d'organisations locales pour la gestion des ressources

Les Conventions Locales améliorent les relations et favorisent la collaboration entre services techniques, organisations locales et populations, créant un modèle de gouvernance locale efficace. Elles permettent notamment le transfert de compétences aux communautés et organisations locales et mettent en avant l'autonomisation des communautés comme levier clé pour un développement durable.

06

Renforce la gestion décentralisée :

L'adoption d'une gestion locale, axée sur la décentralisation, incite à une responsabilisation accrue des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles particulièrement dans des contextes où l'intervention étatique est limitée et où les mécanismes de régulation traditionnels s'affaiblissent.

07

Gestion Foncière et Développement Rural

Les Conventions Locales jouent un rôle crucial dans la résolution des questions foncières en milieu rural et soutiennent l'élaboration de politiques agricoles et foncières adaptées. Dans la région du Sahel, elles ont démontré leur efficacité dans la création et la préservation de micro-zones écologiquement essentielles pour la biodiversité.

8. Limites, goulots d'étranglement et dépannage

Plusieurs défis entravent l'efficacité des conventions à l'échelle locale, nécessitant une attention particulière pour améliorer leur mise en oeuvre. Ces défis soulignent **la nécessité d'une approche holistique et coordonnée** pour renforcer la mise en oeuvre des conventions, impliquant une meilleure communication, une formation adéquate des acteurs, une clarification des rôles, et une prise en compte des aspects institutionnels et financiers.

Contraintes organisationnelles

- **Inclusion et représentativité :** la participation limitée de certains groupes autochtones, au détriment d'autres acteurs plus difficiles à mobiliser, compromet l'inclusion et l'adhésion aux conventions. Les conceptions erronées, comme la sédentarisation forcée des populations pastorales, renforcent cette exclusion et peuvent conduire à des approches inadaptées aux réalités locales.

- **Monopole de l'autorité et gestion des sanctions :** le risque de concentration de l'autorité pour l'application des sanctions entre les mains de certains groupes peut provoquer des conflits et des abus de pouvoir. Une solution consiste à séparer les rôles entre ceux qui identifient les infractions et ceux qui appliquent les sanctions, garantissant une répartition équilibrée des responsabilités.

- **Approches technicistes déconnectées des réalités locales :** l'adoption de méthodes technicistes sans prise en compte des dimensions socio-organisationnelles engendre des décisions et une gestion de projet déconnectées des besoins locaux. Souvent, les projets négligent une analyse globale de la situation et se focalisent sur un aspect spécifique, limitant ainsi leur impact.

- **Manque de compréhension et diffusion insuffisante des conventions :** une compréhension limitée des clauses des conventions par les utilisateurs, combinée à une diffusion inadéquate de l'information, freine l'engagement des communautés locales. De plus, la non-fonctionnalité des mécanismes de concertation entre les entités villageoises et les services techniques compromet l'efficacité des conventions.

- **Rôle des autorités et suivi administratif :** l'hésitation des autorités administratives à signer les documents requis retarde les projets. En outre, l'accompagnement limité de l'administration et des partenaires d'appui affaiblit le suivi des conventions, avec des capacités parfois insuffisantes au sein des organes relais.

- **Coordination et chevauchements des partenaires techniques :** l'absence de clarification des rôles et des domaines d'intervention entre les partenaires techniques entraîne des chevauchements ou des lacunes dans le soutien apporté aux conventions, réduisant ainsi leur efficacité.

- **Bouleversements institutionnels et nouveaux acteurs :** les réorganisations du secteur du développement rural, les modifications des responsabilités des représentants de l'État et l'arrivée de nouveaux acteurs peu expérimentés en gestion publique ajoutent une complexité supplémentaire au processus.

- **Engagement des membres des organes de gestion :** la question de la non-rémunération des membres des organes de gestion est fréquemment soulevée comme un obstacle majeur à leur engagement et à leur efficacité dans la gestion des conventions.

Les contraintes juridiques

Les Conventions Locales non écrites, et donc orales, rend leur reconnaissance et leur application difficile sans documentation formelle. Ces conventions orales risquent de se perdre ou d'être mal interprétées avec le temps. Pour renforcer leur validité et pérennité, il est conseillé de les formaliser par écrit, ce qui facilite leur transmission, compréhension, et application en cas de litige.

Comme indiqué précédemment, un accord local est un système négocié auquel les parties adhèrent volontairement, contrairement aux réglementations qui sont des directives imposées, élaborées et mises en oeuvre par des autorités compétentes. La question centrale est de savoir dans quelle mesure les lois actuelles permettent aux acteurs locaux de créer leurs propres réglementations. Dans l'idéal, ces accords locaux pourraient servir de fondement à l'élaboration de réglementations locales ou de décisions administratives spécifiques qui les fait entrer dans un cadre juridique.

La contrainte financière

La gestion efficace des ressources naturelles implique souvent des coûts significatifs, notamment en raison de la nécessité d'investir dans des technologies durables, de mener des études d'impact environnemental et de mettre en oeuvre des pratiques de gestion appropriées.

En outre, il est vrai que beaucoup de projets visant à améliorer la gestion des ressources naturelles se heurtent à des cycles de financement courts. Ces cycles courts peuvent représenter un défi pour le développement des capacités locales nécessaires à une gestion durable à long terme. Il est donc crucial de rechercher des solutions de financement plus stables et à long terme pour soutenir efficacement ces initiatives.

9. Liens avec d'autres activités

L'application des Conventions Locales est pertinente dans tous les contextes où il est crucial de promouvoir et de consolider les accords au sein des communautés. Ces conventions se révèlent particulièrement efficaces dans des situations spécifiques, comme lors des discussions sur le développement des bourgoutières, un sujet approfondi dans la Pratique 4 de ce guide. De plus, elles jouent un rôle clé dans la résolution de conflits liés aux ressources naturelles, en oeuvrant à la réconciliation entre groupes en compétition, qu'il s'agisse de l'utilisation de l'eau, de conflits entre pasteurs et agriculteurs, etc.

Les Conventions Locales se montrent également comme des outils inestimables dans le cadre de grands projets d'aménagement du territoire, incluant la mise en place de périmètres irrigués, le développement de barrages ou encore la création de nouvelles zones protégées. En somme, elles constituent une ressource essentielle pour favoriser le dialogue, l'entente et la gestion durable des ressources et des territoires.

10. Bibliographie

- La série 'Conventions Locales au Sahel' de IIED, sur **https://www.iedafrique.org/Conventions-locales.html**

- Fiche synthèse de bonnes pratiques de Résilience, ''Conventions Locales de Gestion des Ressources Naturelles" Projet : Résilience et Croissance Economique au Sahel – Résilience Renforcée - NCBA CLU SA; Septembre 2013 à Octobre 2018. **https://ncbaclusa.coop/content/uploads/2021/03/REGIS-ER-Local-Convention-francais_final.pdf**



©Taiwo Aina /
Portrait de Mary dans son champ- Agagbe, Gwer West, Etat de Benue,